



Eure-et-Loir

Commune d'ARCISSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 MAI 2025

Envoyé en préfecture le 16/05/2025

Reçu en préfecture le 16/05/2025

Publié le

ID : 028-200084531-20250505-DELIB3\_05052025-DE

Date de transmission de la convocation 30 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq du mois de mai, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19 h 30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERO Valérie	1 <sup>er</sup> adjointe	X		
BOTINEAU William	2 <sup>ème</sup> adjoint		X	Pouvoir à Nadège LE BAIL
VEDIE Edwige	3 <sup>ème</sup> adjointe	X		
ENEULT Hervé	4 <sup>ème</sup> adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 <sup>ème</sup> adjointe	X		
CARLIER Thierry	6 <sup>ème</sup> adjoint Maire délégué de Brunelles	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau		X	
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DREUX Hervé	Conseiller Municipal		X	Pouvoir à Didier LETANG
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Conseiller Municipal	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale		X	Pouvoir à Francis DE KONINCK
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale	X		

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.  
Francis DE KONINCK a été nommé secrétaire de séance.

#### SECTORISATION ENTRE L'ECOLE DE COUDRECEAU ET MARGON (délibération n°3-05/05/2025)

Thierry CARLIER informe le Conseil Municipal de la nécessité de mettre à jour les périmètres scolaires.

Il rappelle que pour l'année 2024/2025 les enfants de CM1/CM2 de Coudreceau étaient scolarisés à Margon.

Le but de ce changement est de mieux répartir les effectifs et d'offrir à chaque élève les meilleures conditions d'apprentissage possibles.

Thierry CARLIER propose au Conseil Municipal de maintenir cette organisation en scolarisant les élèves des classes CM1/CM2 de l'école de Coudreceau à l'école de Margon pour la rentrée 2025/2026.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition présentée ci-dessus pour la rentrée scolaire 2025/2026.

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 16 mai 2025 et de la publication le 15/05/2025 Fait à ARCISSES, le 16/05/2025  
Le Maire : Stéphane COURPOTIN.

